

Si vous trouvez moins cher ailleurs, la différence est remboursée

Certains sites s'engagent à trouver la prestation au meilleur prix et à faire un geste commercial si vous trouvez moins cher. C'est le cas de Nouvelles Frontières (nouvelles-frontieres.fr) ou Bourse des voyages (bdv.fr), qui remboursent la différence de prix constatée. Lastminute (lastminute.com) vous rembourse

jusqu'à deux fois la différence sur les séjours et une fois sur les vols secs ou nuitées. Quant à Opodo (opodo.fr), il propose un bon de 100 €, à valoir sur un prochain séjour d'au moins 1800 €, si vous trouvez moins cher. Attention, les conditions du remboursement sont restrictives. Opodo précise, par

exemple, que vous devrez trouver moins cher sur un autre site internet français dans les 24 heures suivant votre achat. Et l'offre comparable doit mentionner la même compagnie aérienne ou le même hôtel. Or, tous les voyagistes ne mentionnent pas la compagnie empruntée dès la résér-

vation. « Cette condition de même compagnie est rarement prise en compte par nos services », relativise Xavier Rousselou, directeur de la communication d'Opodo France, pour lequel il s'agit surtout de s'assurer que le séjour le moins cher trouvé n'emprunte pas un vol charter, plus économique.